

LMZH SCI

82 AVENUE SECRETAN, 75019 PARIS

9 Janvier 2023

Jean-Baptiste LE MAROIS
LMZH SCI
82 avenue Secrétan, 75019 PARIS

Aux associés de la société LMZH

Remboursement des avances en compte courant d'associée de Mme Talisa ZUR HAUSEN, et cession de ses parts dans LMZH SCI

Suite à sa demande, et conformément à l'article 11 des statuts de LMZH SCI relatant des cessions de parts, Mme Talisa ZUR HAUSEN sera remboursée de l'intégralité de ses avances en compte courant d'associée en échange de la cession de ses parts dans LMZH SCI à titre gracieux aux autres associés.

Le remboursement des avances et la signature d'un accord entre associés pour cession de parts à titre gracieux se feront simultanément et avant le 31 janvier 2023.

Le total des avances en compte courant d'associée de Mme Talisa ZUR HAUSEN depuis la création de LMZH SCI s'élève à 64 500 EUR.

Jean-Baptiste LE MAROIS
Associé-Gérant
LMZH SCI



LMZH SCI

82 AVENUE SECRETAN, 75019 PARIS

18 Janvier 2023

Jean-Baptiste LE MAROIS
LMZH SCI
82 avenue Secrétan, 75019 PARIS

Aux associés de la société LMZH

ANNEXE – Décompte dans le cadre du remboursement des avances en compte courant d'associée de Mme Talisa ZUR HAUSEN

Suite au document daté du 9 janvier 2023 relatant du remboursement des avances en compte courant d'associée de Mme Talisa ZUR HAUSEN, et compte tenu de son bon pour accord du 10 janvier 2023, le présent document récapitule le montant des avances dues.

Le total des avances en compte courant d'associée de Mme Talisa ZUR HAUSEN s'élève à soixante-quatre mille cinq cents euros (64 500 EUR). Hormis la première avance de douze mille euros (12 000 EUR) versée directement en acompte pour l'acquisition de l'appartement situé au 82 avenue Secrétan (75019, Paris), toutes les avances ont été versées sur le compte courant de LMZH SCI. Le détail daté est inclus à la page suivante du présent document.

Afin de minimiser le nombre de virements bancaires dans le cadre du remboursement de ses avances et la cession de ses parts dans LMZH SCI, le remboursement de ces avances pourra provenir non seulement du compte de LMZH SCI mais aussi de celui de ses associés, c'est-à-dire depuis les comptes de M. Jean-Baptiste LE MAROIS et/ou de SOLEMI SCI.

Le remboursement des avances et la signature d'un accord entre associés pour cession de parts à titre gracieux se feront simultanément et avant le 31 janvier 2023.

Le total des avances en compte courant d'associée de Mme Talisa ZUR HAUSEN depuis la création de LMZH SCI s'élève à 64 500 EUR.

Tableau récapitulatif des avances en compte courant d'associée de Mme Talisa ZUR HAUSEN

Date	EUR	Bénéficiaire	Motif
12-02-2020	12000	SAS Scoop Immobilier	Acompte Acquisition Secrétaire
23-03-2020	18000	LMZH SCI	Acquisition Secrétaire
18-05-2020	1500	LMZH SCI	Avance compte courant
16-06-2020	1500	LMZH SCI	Avance compte courant
16-07-2020	1500	LMZH SCI	Avance compte courant
18-08-2020	1500	LMZH SCI	Avance compte courant
16-09-2020	1500	LMZH SCI	Avance compte courant
16-10-2020	1500	LMZH SCI	Avance compte courant
17-11-2020	1500	LMZH SCI	Avance compte courant
16-12-2020	1500	LMZH SCI	Avance compte courant
18-01-2021	1500	LMZH SCI	Avance compte courant
16-02-2021	1500	LMZH SCI	Avance compte courant
16-03-2021	1500	LMZH SCI	Avance compte courant
16-04-2021	1500	LMZH SCI	Avance compte courant
18-05-2021	1500	LMZH SCI	Avance compte courant
16-06-2021	1500	LMZH SCI	Avance compte courant
16-07-2021	1500	LMZH SCI	Avance compte courant
17-08-2021	1500	LMZH SCI	Avance compte courant
16-09-2021	1500	LMZH SCI	Avance compte courant
18-10-2021	1500	LMZH SCI	Avance compte courant
16-11-2021	1500	LMZH SCI	Avance compte courant
16-12-2021	1500	LMZH SCI	Avance compte courant
18-01-2022	1500	LMZH SCI	Avance compte courant
16-02-2022	1500	LMZH SCI	Avance compte courant
16-03-2022	1500	LMZH SCI	Avance compte courant
TOTAL	64500		

Jean-Baptiste LE MAROIS
Associé-Gérant
LMZH SCI

LMZH SCI

82 AVENUE SECRETAN, 75019 PARIS

18 Janvier 2023

Jean-Baptiste LE MAROIS
LMZH SCI
82 avenue Secrétan, 75019 PARIS

Aux associés de la société LMZH

ANNEXE – Accord de cession de parts de Mme Talisa ZUR HAUSEN dans LMZH SCI dans le cadre du remboursement de ses avances en compte courant d'associée

Suite au document daté du 9 janvier 2023 relatant du remboursement des avances en compte courant d'associée de Mme Talisa ZUR HAUSEN, compte tenu de son bon pour accord du 10 janvier 2023, et conformément à l'article 11 des statuts de LMZH SCI relatant des cessions de parts, le présent document propose aux associés de LMZH SCI un accord de cession de parts.

En échange du remboursement de ses avances en compte courant d'associée, Mme Talisa ZUR HAUSEN accepte la cession de ses parts dans LMZH SCI à titre gracieux. Ces parts seront attribuées à M. Jean-Baptiste LE MAROIS, associé-gérant.

Rappel de la répartition des parts de LMZH SCI en date du 18 janvier 2023 :

- M. Jean-Baptiste LE MAROIS, 70 parts numérotées de 1 à 70 ;
- Mme Talisa ZUR HAUSEN, 20 parts numérotées de 71 à 90 ;
- SOLEMI SCI, 10 parts numérotées de 91 à 100.

La nouvelle répartition des parts à la suite de la signature de la présente cession de parts sera :

- M. Jean-Baptiste LE MAROIS, 90 parts numérotées de 1 à 90 ;
- SOLEMI SCI, 10 parts numérotées de 91 à 100.

Le remboursement des avances et la signature d'un accord entre associés pour cession de parts à titre gracieux se feront simultanément et avant le 31 janvier 2023.

Signatures

Jean-Baptiste LE MAROIS
Associé-Gérant



Talisa ZUR HAUSEN
Associée

